



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 77894

Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le récent rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE) intitulé « La pédagogie numérique : un défi pour l'enseignement supérieur ». Les innovations pédagogiques rendues possibles par le numérique nécessitent un investissement personnel important de la part des enseignants-chercheurs qui doit être reconnu et accompagné. C'est pourquoi le CESE propose de garantir à tous les enseignants un droit à la formation par la mise en place d'une formation dédiée à la pédagogie numérique à tous les niveaux par les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) pour favoriser les bonnes pratiques. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les suites qu'elle entend donner à cette proposition.

Texte de la réponse

La formation des enseignants au numérique et par le numérique est une priorité exprimée dans les textes de cadrage de la refondation de l'école et de la réforme de la formation. La loi no 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République indique que les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) « assurent le développement et la promotion de méthodes pédagogiques innovantes » et qu'elles « forment les enseignants à l'usage du numérique ». Cette compétence est réaffirmée dans le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (compétence 9 : intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice du métier). Afin d'accompagner toutes les ESPE dans la mise en œuvre d'une stratégie numérique de qualité, le ministère a planifié en mars 2016 un séminaire national de formation des directeurs d'ESPE : il permettra de dresser l'état des lieux de la diversité des pratiques et de dégager des pistes - bonnes pratiques, préconisations - afin de produire un support mutualisé. La dimension de la formation ouverte à distance (FOAD) dans les ingénieries de formation - à travers des modules mobilisables en formation initiale ou continue - représente une perspective prometteuse pour la transformation des pratiques pédagogiques des enseignants, tant dans l'enseignement supérieur que dans l'enseignement scolaire. Elle a partie liée avec l'innovation pédagogique et le renouvellement des démarches de formation et d'enseignement orientées vers des apprentissages à la fois plus individualisés et plus collaboratifs. C'est dans ce cadre que la pédagogie du numérique est intégrée comme un axe fort du plan de formation pour la réforme du collège, puisque trois journées lui sont dédiées. Elle implique donc également la formation de formateurs car il importe que les formateurs sachent concevoir et animer des parcours de formation partiellement ou tout à distance, tels que ceux de l'offre M@gistère conçus par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO). Aussi la stratégie numérique des ESPE constitue-t-elle un point d'attention particulier pour la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) comme pour la DGESCO lors de l'examen des dossiers d'accréditation des ESPE.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77894

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2792

Réponse publiée au JO le : [5 avril 2016](#), page 2771